PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS D'URGENCE DU PLAN CASI.

(date limite de retour 20/11/2026)

SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|
DENOMINATION :

Commune du siège d'exploitation :

Je soussigné(e)

- ☐ exploitant individuel
- ☐ associé(s) exploitant(s) dans une forme sociétaire.

demande le bénéfice du fonds de réarmement agricole visant à soutenir les exploitations agricoles les plus fragilisées.

J'atteste que moi-même ou au moins un des associés :

☐ être exploitant(e) agricole à titre principal

et

☐ avoir comme activité principale une des productions agricoles suivantes :

☐ Apiculture

- Nombre total de ruches en production :
- Production moyenne habituelle de miel (kg par ruche) :
- Production récoltée en 2026 (kg par ruche) :

☐ Héliculture

- Nombre de naissains élevés :
- Tonnage / quantité habituellement produit(e) (Kg ou nombre de pièce) :
- Tonnage / quantité produit(e) en 2026 (Kg ou nombre de pièce) :
- Volume de produits finis (si vous transformez) :

☐ Production végétale non fourragère (cocher la/les cases correspondantes) :

☐ Viticulture ☐ Arboriculture ☐ Maraîchage et cultures légumières de plein champ ☐ Petits fruits ☐ Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

Culture / Production	Surface cultivée (ha)	Rendement moyen habituel (3 ou 5 dernières années)	Rendement obtenu / estimé en 2026	Volume total habituel	Volume total récolté en 2026

A retourner avant le 20/11/2026 à la DDT sur la boite mail : ddt-information-sea@cantal.gouv.fr

Autre(s) atelier(s) de productions sur mon exploitation (précisez en quelques chiffres) :
- .....
- .....

J'atteste que mon entreprise (ou la société dans laquelle je suis associé) :
☐ ne fait l'objet d'aucune procédure de liquidation judiciaire.
☐ a subi de lourdes pertes économiques en raison des épisodes de canicule et de sécheresse du printemps et de l'été 2026 et avoir dû réaliser des dépenses imprévues et exceptionnelles pour y faire face.
☐ a été informé que l'aide sera versée dans le cadre du règlement de "minimis agricole" et que le cumul des aides ne dépassera pas le plafond de 50000 € sur une période de 3 ans.
☐ autorise les services de l'État à verser l'aide sur le compte correspondant au RIB ci-joint. **(PENSEZ A BIEN JOINDRE LE RIB A VOTRE DEMANDE)**
Fait à le
Signature de l'exploitant ou du/des gérants en cas de forme sociétaire.

Pièces justificatives à joindre
- Attestation MSA justifiant du statut d'agriculteur à titre principal
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Si vous n'avez pas de numéro pacage et que vous êtes en société : Kbis et statuts de la société
- Maraîchage : relevé parcellaire MSA
- Apiculture : Récépissé officiel de déclaration annuelle de détention et d'emplacement des ruches
- Héliculture : Le cas échéant, justificatifs d'achat de naissains.

A retourner avant le 20/11/2026 à la DDT sur la boite mail : ddt-information-sea@cantal.gouv.fr